

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-20

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

**REHABILITATION DU BATIMENT DES AUGUSTINS A
MONTAUBAN
AVENANTS N°2 – MARCHES DE TRAVAUX
DÉVOLUTION DES MARCHÉS D'EQUIPEMENT**

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le rapport relatif à la destination culturelle du bâtiment des Augustins et le budget afférent pour l'achat des équipements (enveloppe de 256 000 euros) et le traitement en enduits des façades.

I – LES TRAVAUX

Les marchés n°302/07 à 313/07 relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment des Augustins ont été conclus le 14 Février 2007 comme suit:

<i>N° Marché</i>	<i>LOT</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Montant du marché en € HT</i>
302/07	01	Démolition – Gros oeuvre	Entreprise BALDESSARI	496 791,38 € HT
303/07	02	Charpente – Couv. Zinguerie	Entreprise SOREBA	57 364,47 € HT

<i>N° Marché</i>	<i>LOT</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Montant du marché en € HT</i>
304/07	03	Menuiseries ext. aluminium	Entreprise ALUFER	23 104,00 € HT
305/07	04	Serrurerie	Entreprise DELPERIE	35 188,00 € HT
306/07	05	Plâtrerie – Faux plafonds	Entreprise LAGARRIGUE	51 783,28 € HT
307/07	06	Menuiseries intérieures bois	Entreprise DE FAVERI	154 032,42 € HT
308/07	07	Plomberie	Entreprise CLIMAT D'OC	98 098,72 € HT
309/07	08	Électricité	Entreprise FAUCHE	83 760,50 € HT
310/07	09	Sols scellés - Faïence	Entreprise VBM Carrelage	15 240,13 € HT
311/07	10	Peinture – revêtements muraux	Entreprise JOACHIM et CERRET	18 711,50 € HT
312/07	11	Sols collés	Entreprise SOLS FRANCAIS	26 885,39 € HT
313/07	12	Ascenseurs	Entreprise THYSSENKRUPP	24 500,00 € HT

Avenant n°1 :

Le 30 Novembre 2009, la Commission Permanente a approuvé l'avenant n°1 qui modifie la masse initiale des travaux, pour les marchés n°302/07 et 304/07 à 308/07, passant de 1 085 459,65 € HT à 1 135 271,60 € HT et représentant ainsi une augmentation du montant des marchés de 4,39 %.

Avenant n°2:

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux ;
- l'augmentation ou la diminution du montant du marché.

Le présent avenant vise à permettre la réalisation de travaux supplémentaires selon le tableau ci-joint.

Incidence financière :

Compte tenu de ces modifications, le nouveau montant des marchés se décompose comme suit :

<i>N° Marché</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Montant initial du marché en € HT</i>	<i>Avenant n°1 Montant du marché augmenté en € HT</i>	<i>Avenant n°2 Montant du marché augmenté en € HT</i>	<i>%</i>
302/07	Entreprise BALDESSARI	496 791,38 (base + option)	562 768,12	587 813,29 <u>dont av.n°2:25 045,17</u>	18,32 %
303/07	Entreprise SOREBA	57 364,47 (base + option)	-	-	0 %
304/07	Entreprise ALUFER	23 104,00	25 912,00	-	12,15 %
305/07	Entreprise DELPÉRIE	35 188,00	38 246,00	32 457,00 <u>dont av.n°2:- 5 789,00</u>	- 7,76 %
306/07	Entreprise LAGARRIGUE	51 783,28	53 841,89	55 124,26 <u>dont av. n°2: 1 282,37</u>	6,45 %
307/07	Entreprise DE FAVERI	154 032,42	129 627,29	-	- 15,84 %
308/07	Entreprise CLIMAT D'OC	98 098,72 (base + option)	98 413,94	98 722,63 <u>dont av. n°2: 308,69</u>	0,64 %
309/07	Entreprise FAUCHE	83 760,50 (base + option)	-	87 860,50 <u>dont av. n°2: 4 100,00</u>	4,89 %
310/07	Entreprise VBM Carrelage	15 240,13	-	-	0 %
311/07	Entreprise JOACHIM et CERRET	18 711,50	-	-	0 %
312/07	Entreprise SOLS FRANCAIS	26 885,39	-	-	0 %

<i>N° Marché</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Montant initial du marché en € HT</i>	<i>Avenant n°1 Montant du marché augmenté en € HT</i>	<i>Avenant n°2 Montant du marché augmenté en € HT</i>	<i>%</i>
313/07	Entreprise THYSSENKRUP ASCENSEURS	24 500,00	-	-	0 %
	TOTAL	1 085 459,65	1 135 271,60	1 160 218,59	6,89 %

La Commission d'appel d'offres, en séance du 7 Juin 2010, a émis un avis favorable à la conclusion de ces avenants qui restent dans l'autorisation de programme initiale.

II – LES EQUIPEMENTS

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 1er avril 2010 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et du Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi que sur le site internet de la collectivité pour une remise des offres fixée au 17 mai 2010 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, vingt candidats présentaient les garanties et capacités financières et techniques et les références professionnelles, exigées à l'article 8 du règlement de la consultation, qui sont en adéquation avec l'objet du marché.

Les offres ont été analysées sur la base des critères fixés à l'annexe du règlement de la consultation, à savoir pour le lot 1 :

- Prix : 50%
- Qualité esthétique et fonctionnelle : 30%
- Valeur technique : 20 %

et pour les autres lots :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40 %

La Commission d'appel d'offres, en séance du 7 Juin 2010, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
1 - Fauteuils	DELAGRAVE	38 528,00 €
2 – Structure scénique	EUROPODIUM	39 083, 19 €
3 – Sonorisation	AMG AUDIO	24 366,80 €
4 – Eclairage scénique	AVANT SCENE	23 584,12 €
5 – Système vidéo	IEC	21 881,00 €
6 – Draperie scénique	AZUR SCENIC	10 990,00 €
7 – Matériel informatique	Infructueux	/
8 – Mobilier muséographique	SAFRA	20 819,01 €
Montant cumulé des marchés		179 252,12 € HT

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 23 février 2010 approuvant le rapport relatif à la destination culturelle du bâtiment des Augustins et le budget afférent pour l'achat des équipements (enveloppe de 256 000 €) et le traitement en enduits des façades,

Vu les marchés n° 302/07 à 313/07 conclus le 14 février 2007,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 30 novembre 2009 relative aux marchés susvisés,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 7 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

I – Les marchés :

- Approuve comme détaillé ci-après, l'avenant n° 2 aux marchés 302/07, 305/07, 306/07, 308/07 et 309/07 relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment des Augustins à Montauban :

N° Marché	Nom du titulaire	Montant initial du marché en € HT	Avenant n°1 Montant du marché augmenté en € HT	Avenant n°2 Montant du marché augmenté en € HT	%
302/07	Entreprise BALDESSARI	496 791,38 (base + option)	562 768,12	587 813,29 <u>dont av.n°2:25</u> 045,17	18,32 %
305/07	Entreprise DELPERIE	35 188,00	38 246,00	32 457,00 <u>dont av.n°2:- 5</u> 789,00	-7,76%
306/07	Entreprise LAGARRIGUE	51 783,28	53 841,89	55 124,26 <u>dont av. n°2: 1</u> 282,37	6,45 %
308/07	Entreprise CLIMAT D'OC	98 098,72 (base + option)	98 413,94	98 722,63 <u>dont av. n°2: 308,69</u>	0,64 %
309/07	Entreprise FAUCHE	83 760,50 (base + option)	-	87 860,50 <u>dont av. n°2: 4</u> 100,00	4,89 %

- Précise que ces avenants restent dans l'autorisation de programme initiale ;

II – Les équipements

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés suivants ainsi que les pièces afférentes aux équipements :

Lot	Entreprises	Montant HT
1 - Fauteuils	DELAGRAVE	38 528,00 €
2 – Structure scénique	EUROPODIUM	39 083, 19 €
3 – Sonorisation	AMG AUDIO	24 366,80 €
4 – Eclairage scénique	AVANT SCENE	23 584,12 €

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
5 – Système vidéo	IEC	21 881,00 €
6 – Draperie scénique	AZUR SCENIC	10 990,00 €
7 – Matériel informatique	Infructueux	/
8 – Mobilier muséographique	SAFRA	20 819,01 €
Montant cumulé des marchés		179 252,12 € HT

Adopté à l'unanimité.

Le Président,